

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 25 avril 2024



COMMUNE D'ESNEUX

LANCÉMENT DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION AU DOMAINE AVAL DE L'OURTHE ET DOMAINE DU PONT DE MÉRY

Patrimoine - Adrien Calvaer

0485.92.26.69 – adrien@calvaer.be

Les inondations de 2021 ont démontré qu'Esneux est une commune particulièrement vulnérable face à ce risque. Elles ont causé le décès de cinq personnes sur le territoire dont quatre dans les Domaines de l'Aval de l'Ourthe et du Domaine du Pont de Méry. Il est donc nécessaire de créer à ces deux endroits des zones tampons pour prévenir et limiter l'impact des futures inondations.

Depuis 2021, la commune a initié des pourparlers à l'amiable avec les propriétaires des Domaines qui ont permis d'acquérir 84 parcelles sur 137 au Domaine Aval de l'Ourthe et 86 parcelles sur 185 au Domaine du Pont de Méry. Au total, il reste 152 parcelles à acquérir pour pouvoir réaliser les travaux d'aménagement.

Dès lors, le Conseil communal a décidé de lancer la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Les services communaux transmettront un dernier courrier de proposition d'achat aux propriétaires qui auront 15 jours maximum pour se manifester.

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PCS ET L'ASBL ALTÉO

Affaires sociales - Pauline Gobin

0474.13.81.05 – pauline.gobin@gmail.com

Le Conseil Communal a approuvé la convention de partenariat entre l'ASBL Altéo et le Plan de Cohésion Sociale (PCS). Cette convention permettra l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans le cadre des stages proposés par la Commune.

L'ASBL Altéo se définit comme un mouvement social pour personne malade, valide et en situation de handicap. Elle soutient l'inclusion de ces personnes dans beaucoup de domaines différents.

L'ASBL Altéo mettra à disposition des moniteurs formés à l'encadrement des enfants en situation de handicap dans le cadre des stages communaux. Ces moniteurs auront également la tâche de former les agents que ce soit dans l'organisation ou encore dans l'encadrement pendant les stages. Cette convention permettra également d'informer les personnes concernées via le réseau de l'ASBL.

RÉVISION DU RÈGLEMENT DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE CONCERNANT LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DES DÉCHETS ASSIMILÉS À DES DÉCHETS MÉNAGERS

Environnement - Pauline Gobin

0474.13.81.05 – pauline.gobin@gmail.com

Lors du Conseil du 25 avril a été adopté la révision du règlement de police administrative générale concernant la collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers.

Outre les adaptations aux évolutions réglementaires en matière de déchets, le règlement de police a été adapté en vue d'intégrer la collecte des plastiques agricoles ainsi que les systèmes de conteneurs enterrés.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 25 avril 2024



COMMUNE D'ESNEUX

COMpte COMMUNAL DE L'EXERCICE 2023

Finances - Pierre Georis

0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

L'exercice 2023 se solde par un résultat positif et très supérieur aux attentes, avec un boni budgétaire à l'exercice propre de 2,5 millions d'euros. Mais, ce constat est à relativiser. Le résultat global augmente seulement de 1,7 millions, de 38k€ à 1.718k€ pour être plus précis. Cela représente toutefois une augmentation sensible qui permettra de donner un peu d'air aux finances communales.

L'exercice propre est marqué par des dépenses globalement constantes par rapport à l'exercice 2022, qui avait connu une diminution importante, la Commune ne devant plus supporter autant de dépenses qu'en 2022, cela à la suite des importants coûts relatifs aux inondations. D'autre part, les recettes ont fortement augmenté à la suite d'une modification de la comptabilisation des recettes IPP au niveau fédéral, qui aura permis à la Commune de percevoir 14 mois de recettes sur un an. Il en résulte un boni à l'exercice propre qui s'écarte sensiblement des prévisions, mais dont les fondations ne sont pas structurelles.

Le taux de réalisation des projets extraordinaires (39%) est faible, mais constant. La trésorerie, toujours largement excédentaire au 31 décembre, est placée activement et génère des recettes substantielles.

« *La situation des finances communales peut actuellement être considérée comme saine* » se réjouit donc l'échevin des Finances, Pierre Georis. Il faudra toutefois rester attentif à la soutenabilité des programmes d'investissements annoncés, notamment au budget 2024, qui, s'ils sont réalisés pleinement, devraient faire tripler la dette communale et les dépenses de remboursement qui en découlent.

La Commune devra aussi rester prudente et tenir compte du risque financier que représentent le vieillissement de la population, les possibles modérations fiscales à d'autres niveaux de pouvoir ou encore le coût des pensions des agents communaux.

RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF AU “RENCONTRES DU TERROIR”

Affaires économiques - Pierre Georis

0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

À la suite de l'arrêt du marché du vendredi soir à Esneux, la Commune propose un nouveau concept : il s'agira de « Rencontres » mêlant artisanats et produits du terroir. Ces Rencontres auront lieu chaque deuxième vendredi du mois, Avenue de la Station 20, 4130 Esneux et ce à partir du mois de mai.

« *Notre volonté est de favoriser des services de qualités et de proximité aux citoyens, de créer un espace convivial permettant de renforcer le lien social, mais aussi de renforcer l'essor touristique de notre commune* », explique Pierre Georis, Échevin des affaires économiques et du commerce.

Tout professionnel ou semi-professionnel mais aussi toute association (ASBL, club...) désirant promouvoir ses activités ou ses produits, peut participer à ces Rencontres du terroir. Afin de favoriser le « lancement » de ce concept, aucun droit de participation ne sera demandé aux exposants en 2024. Seul un petit forfait sera demandé pour l'électricité. Pour recevoir le règlement complet, vous pouvez envoyer votre demande à l'adresse tourisme@esneux.be.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 25 avril 2024



COMMUNE D'ESNEUX

LANCÉMENT DES PROCÉDURES POUR L'ACQUISITION D'UN PETIT VÉHICULE ÉLECTRIQUE À DESTINATION DU SERVICE PROPRETÉ

Marchés publics - Pierre Georis

0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

Le véhicule servira à la collecte d'approximativement 200 poubelles **publiques** réparties sur l'ensemble de la Commune. Ses dimensions lui permettront de parcourir le Ravel et de se rendre aux différents endroits impossibles d'accès pour un véhicule de taille standard. Il disposera également d'un système de nettoyage haute pression équipé d'un réservoir de 150 litres qui lui permettra de nettoyer poubelles et autres mobiliers urbains. Ce petit véhicule électrique sera de zéro émission et permettra de faciliter le travail du service Propreté.

REMISE EN ÉTAT DE L'ESCALE

Marchés publics - Pierre Georis

0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

La rénovation du bâtiment de l'Escale (Avenue de la Station, 80 à Esneux) touche à sa fin pour le rez-de-chaussée. Une partie de l'équipe socio-culturelle pourra bientôt reprendre ses quartiers et les activités y seront à nouveau organisées dès le 1er mai. L'étage quant à lui, devrait être terminé aux environs de la fin juin.

Pour rappel, le bâtiment de l'Escale fût touché par les inondations de juillet 2021. Dès lors inutilisable, l'équipe socio-culturelle avait trouvé une « seconde demeure » au château du Domaine Brunsode. Avec le retour à l'Escale, l'ensemble des salles du château, dont celle des mariages, seront de nouveaux accessibles.

Lors des travaux, la chaudière du bâtiment de l'Escale a été redémarrée. Une fuite a malheureusement été constatée au niveau de la colonne de chauffage dans les vides ventilés. Au vu du caractère urgent de l'intervention, le Collège Communal a décidé d'autoriser le sous-traitant déjà sur place à procéder à la réparation.